

## Séance du 1 juillet 2009

L'an deux mil neuf, le premier juillet à 19 heures.  
Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.  
La séance a été publique

Etaient présents : MR BOEZ Pierre - BRIDAULT Guy - FARAGUNA Antoine - LENOTTE François Xavier - SAUVAGE Guillaume - LERCHE Jean-Jacques - Mme BUISSET LAVALARD Marie-Bernadette - Mme DE VALICOURT Christine.

Etaient absents : Mr HUART Marc - BUISSET Arnaud - BANSE Sébastien  
Procurations : M. BANSE à M. LERCHE

M. Antoine FARAGUNA a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Mme la Présidente a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

Mme le Maire fait part à l'Assemblée son souhait d'ajouter à l'ordre du jour :

- l'achat de tentes
- le projet de Centrale de panneaux photovoltaïques sur l'aérodrome de Cambrai-Niergnies
- les poteaux d'incendie

### **I - Adhésion au SIAN**

L'arrêté préfectoral autorisant le retrait de la Commune de Séranvillers-Forenville du SIVOM de VINCHY pour les compétences « assainissement collectif », « assainissement non collectif » et « collecte, transport et traitement des eaux pluviales » a été pris le 8 juin 2009. La Commune adhère donc au SIAN à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Un courrier a été envoyé à Mr TALLEU, Directeur du Centre NOREADE de Beauvois-en-Cambrésis, lui demandant de nous faire une proposition de tarif progressif en matière d'assainissement.

### **II - Info PLU**

Madame le Maire expose à l'Assemblée :

Réunion du 11 mai : mise en place du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). Il définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenus par la Commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Réunion du 27 mai : mise en place du PADD - Réseaux. Présence de Mr TALLEU, Directeur du Centre NOREADE de Beauvois-en-Cambrésis.

La réunion avait pour objet de faire le point sur les réseaux :

- La défense d'incendie est insuffisante à certains endroits de la Commune.

- « Riot de Borniava » un bassin d'infiltration est prévu sur la commune de Wambaix. De nature non domaniale, chaque propriétaire est responsable de l'entretien.
- La station d'épuration semble à saturation : Mr TALLEU communiquera à la Commune l'état de la station d'épuration afin que nous puissions l'intégrer au PLU.

Ces éléments sont indispensables pour répondre à la réglementation et permettre ainsi aux élus, par l'intermédiaire du PLU, d'intégrer les dispositions règlementaires nécessaires.

Le 17 juillet est prévue une rencontre avec Mr LEBEBVRE de la Chambre d'Agriculture, le Bureau d'Etudes et la Commission d'Urbanisme. Une rencontre avec les agriculteurs aura lieu courant septembre.

A la rentrée, un registre destiné à recueillir les observations ainsi que les documents d'étude régulièrement amendés et complétés seront mis à la disposition du public en Mairie aux jours et heures d'ouverture.

### **III - Terrain 36 Grand' rue**

Suite à la demande de Madame le Maire, le Service des Domaines a effectué l'évaluation du terrain sis 36 Grand' rue, Cadastré Section A n° 50p pour environ 4 a 80 ca. Le montant est estimé à 1 900 €.

L'acquisition de ce terrain permettrait d'effectuer une liaison entre la Mairie et l'Eglise.

Mme le Maire demande à l'Assemblée :

- d'accepter de faire l'acquisition de ce terrain
- de la mandater pour négocier l'achat de ce dernier.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite acquérir ce terrain et mandate Madame le Maire pour en négocier l'achat.

### **IV - Modification des statuts du SIDEC**

Madame le Maire informe l'Assemblée que dans sa séance du 12 mai 2009, le Comité du SIDEC a adopté une modification de ses statuts. Le nombre de Vice-présidents est porté à sept au lieu de trois, ainsi chaque canton disposerait en plus de son délégué d'un Vice-président. Cette modification intervient dans le but d'assurer une représentation plus homogène de l'ensemble des Communes.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- d'adopter la modification des statuts.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification.

### **V - Extincteurs**

Suite à la tournée de vérification des extincteurs en 2008, 4 extincteurs ont été acquis : 1 pour la cantine, 2 pour l'Ecole, 1 pour la Salle des Fêtes.

Mme le Maire souhaite cette année encore, continuer le remplacement des extincteurs défectueux ou à réformer. Elle propose de remplacer ceux :

- du Hall de la Mairie
- de la Cuisine
- de l'Eglise

pour un montant de 297 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de Madame le Maire.

## **VI - Acquisition de tentes-chapiteaux**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'achat de deux tentes de 5mx8m a été effectué pour un montant de 969 € HT.

Ces grandes tentes pourraient rendre service aux Associations de la Commune lors des manifestations estivales, ainsi qu'aux résidents de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** cet achat
- **souhaite** réfléchir sur la mise en place d'un règlement et des tarifs de location.

## **VII - Installation Informatique Mairie**

Suite à une défaillance brutale du système informatique de la Mairie et vu le caractère impérieux de son remplacement pour le bon fonctionnement des services administratifs :

Mr GUYOT de la Société ABC PC a été contacté en urgence. Il nous a proposé deux solutions :

- une remise en état de la tour pour un montant de 326 € mais toujours avec le risque d'une panne matérielle qui ne peut être détectée que lors d'un passage au banc en atelier.
- le remplacement de la tour du secrétariat pour un montant de 657 €.

Vu l'état d'urgence Madame le Maire et ses adjoints ont opté pour l'acquisition d'une nouvelle tour.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette acquisition.

## **VIII - Projet de Centrale de panneaux photovoltaïques sur l'aérodrome de Cambrai-Niergnies**

Madame le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, l'Etat, Ministère de l'Environnement, a lancé un appel d'offre « solaires » pour que chaque région soit dotée d'une centrale solaire photovoltaïque en service dès 2011.

2 sites ont été retenus dans la région du Nord :

- Lesquin
- Niergnies

Le Directeur territorial d'EDF a contacté Monsieur VILLAIN, Président de la CAC, futur propriétaire des terrains, pour le projet de signature d'un bail emphytéotique avec EDF « Energie Renouvelable France » en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque.

EDF E.N. France s'est déclarée très intéressée par les terrains de l'ex-aérodrome de Cambrai-Niergnies, secteur Sud Ouest (territoire de Séranvillers-Forenville) en raison de la topographie du secteur (zone plane, horizontale, sans obstacles à proximité) et des possibilités de raccordement à un poste source avec capacité d'accueil, relativement proche.

La superficie requise par le projet présenté est de 15 ha.

Sur le plan environnemental, il nous a été précisé qu'une centrale photovoltaïque n'a pas d'impact sur la faune et la flore, ne génère pas d'onde particulière et repose sur un processus énergétique silencieux.

EDF « Energie Renouvelable France » propose un bail emphytéotique (22 ans) si le projet est retenu par l'Etat en Septembre.

Les règles environnementales doivent être respectées. Le projet doit tenir compte des enjeux agricoles du Département et de l'intégration paysagère.

Lors de la réunion de développement économique de la CAC à laquelle a assisté Madame le Maire, Monsieur le Vice-président en charge de ce dossier a exposé les dispositifs du lancement de l'appel à projets gouvernemental, l'intérêt d'EDF pour Niergnies, Séranvillers-Forenville et le caractère innovant en terme d'affichage.

Madame le Maire a souhaité rencontrer Mme WYLLAES, Directrice des services avec Mr BOEZ pour plus d'informations.

Il est demandé au Conseil Municipal de Séranvillers-Forenville de délibérer pour se déclarer favorable à la réalisation de ce projet (s'il est retenu).

La délibération rappellera le souhait du Conseil Municipal de veiller à l'intégration paysagère, au respect de l'identité communale, d'être associé à la mise en place du projet et rappelle que le PLU est en cours d'élaboration.

Le projet a déjà été approuvé le 2 juin par le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Cambrai. Il sera ratifié le 6 juillet par le Conseil Communautaire de la CAC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adhère à ce projet si ce dernier est retenu.

## **IX - Poteaux d'Incendie**

A plusieurs reprises, Madame le Maire a été interpellée par les services du SDIS sur la nécessité de remettre en état ou de remplacer dans les meilleurs délais, les appareils défectueux notamment les indisponibles ou difficiles à manoeuvrer déjà signalés à plusieurs reprises.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de NOREADE concernant le remplacement des hydrants :

- 2 indisponibles : angle rue du Château, Place
- carrefour de la Targette : carré de manoeuvre cassé, vu l'état de vétusté, il ne nous est pas recommandé de le remettre en état mais de le remplacer
- pour un montant de 5 562 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 7 voix Pour, 2 absentions accepte le devis proposer par NOREADE.

## **X - Questions diverses**

### **► CAE**

La demande de renouvellement du Contrat d' Accompagnement dans l'Emploi de Mme BOURET, employée à l'école pour la garderie et la cantine, a été acceptée de manière exceptionnelle pour 1 an.

### ► **Schéma « TRAME VERTE ET BLEUE » du Pays Cambrésis**

La mise en place du projet « Trame Verte et Bleue » sur le territoire du Cambrésis répond à une volonté nationale, régionale et territoriale. Elle a pour but de permettre la restauration, la préservation et la gestion des espaces naturels remarquables et d'assurer la fonctionnalité du réseau écologique du territoire.

Le cabinet d'études « CPIE Val d'Authie » a été retenu par « Pays Cambrésis » pour réaliser un diagnostic environnemental et de l'aménagement du territoire, de définir une stratégie territoriale pour la protection et de développement de la biodiversité, de concevoir un plan d'actions.

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'elle s'est appliquée à remplir le questionnaire envoyé en Mairie concernant la situation de la Commune. Elle rencontrera le bureau d'étude en charge de ce dossier le 11 août.

### ► **Terrain Rue de Lesdain**

Madame le Maire informe l'Assemblée que Mr LEGRAND serait intéressé par l'achat d'une partie de la parcelle située rue de Lesdain, cadastré section ZI n° 19

Elle a demandé une estimation au Service des Domaines pour cette parcelle de 50 m2.

### ► **Gazette**

Le Bulletin d'Information n° 4 a été distribué dans la Commune. Une enquête sur la sécurité dans le village y est jointe afin d'aider la Municipalité à mettre en place un projet de sécurité routière.

### ► **SILO**

Lors d'une réunion à laquelle assistaient Mme DE VALICOURT, Mr ETHUIN, Mr BOEZ, Madame le Maire a évoqué la cessation d'activité du Silo en 2008 et a souhaité savoir si les engagements seront tenus.

Mr ETHUIN explique que les nouvelles contraintes administratives de la DDA, l'empêche pour cette année de réaliser son futur projet en dehors du village et l'oblige cette année encore de refaire une moisson. Il s'engage à trouver une solution efficace et équitable pour 2010.

Mme le Maire lui rappelle que la permission de voirie délivrée le 5 juillet 2005 a été consentie pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2010. De même, ont été rappelées les clauses de l'arrêté pris le 15 juin 2006.

### ► **Voiture en stationnement dangereux**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un véhicule stationné sur la RD 142 gênant la circulation et créant une situation accidentogène pour les véhicules et les piétons a été remisé pour le bien être et la sécurité communale. Selon le code de territorialité, en accord avec la gendarmerie, ce véhicule a été déplacé, en attente de son enlèvement, pour problème de sécurité.

### ► **Subvention au Comité des Fêtes**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer au Comité des Fêtes de Séranvillers-Forenville une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €, correspondant au paiement des jeux gonflables qui avait été réglé par le Comité des Fêtes.

Elle rappelle qu'habituellement, la Commune prenait en charge la location d'un manège pour un montant de 630 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde cette subvention au Comité des Fêtes.

### ► **Travaux**

- muret de grès prévu au carrefour de Lesdain et mise en place de cailloux sur le trottoir ;
- dépose du portail de l'école.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22 heures.